

Bruxelles, le 12 novembre 2020,

Avis 2020 / 08

Avis relatif à l'élaboration du Contrat de gestion ONE 2021-2025 - 1ère partie

Introduction

En septembre 2020, le Conseil d'Avis a été informé de l'état d'avancement de l'élaboration du prochain contrat de gestion ONE (CG ONE). La situation sanitaire a considérablement retardé le processus de consultation. Cette présentation a permis de dresser un aperçu de ce projet de CG ONE, de prendre connaissance notamment des objectifs stratégiques et opérationnels du CG ainsi que d'une carte stratégique présentant les différents axes retenus.

Un nouveau texte de projet de CG ONE intégrant notamment les différentes actions prévues pour concrétiser le CG a donc été communiqué au Conseil d'avis le 21 octobre dernier. Ce document est une version provisoire qui devait encore faire l'objet de modifications, notamment suite aux échanges de la réunion du conseil d'administration de l'ONE du 13 novembre 2020.

Le Conseil d'avis s'est réuni le 26 octobre avec pour objectif de réaliser un premier tour de table des différentes réactions sur ce document et recenser les questions à relayer à l'ONE.

Etant donné que le Conseil d'avis doit rendre un avis sur ce contrat de gestion pour le **13 novembre** prochain, une nouvelle réunion exceptionnelle du Conseil d'avis a été prévue le **09 novembre** en présence de Benoit Parmentier afin de pouvoir débattre de certains éléments de clarification.

Ce timing imposé au Conseil d'avis et à l'ONE est totalement inacceptable et aurait dû être postposé afin de permettre une réelle concertation. Et ce, d'autant plus par l'importance du document visé contractualisant l'engagement de l'Office et de facto impliquant les secteurs concernés pour les cinq années à venir. A ce stade, une série d'éléments demeurent manquants. En effet, il est difficile de se situer sur un document non finalisé, où des éléments budgétaires font défaut et où un échéancier clair (annuel) avec des indicateurs en lien avec les objectifs ne sont pas proposés. Ces éléments sont indispensables pour disposer d'une vision éclairée sur les priorités pour les cinq années à venir.

Outre la question du timing, le modèle de concertation sur le CG est également une nouvelle fois à questionner. L'ONE dispose de nombreux organes de consultation pour accompagner son action. De par son rôle et sa composition, le Conseil d'avis constitue le lieu idéal pour débattre du CG ONE et effectuer un travail participatif et prospectif sur les missions et engagements de l'ONE en associant les secteurs. Il aurait été dès lors judicieux d'activer la collaboration avec le Conseil d'avis en amont du processus afin de lister différents éléments jugés essentiels pour les intégrer d'emblée au futur

CG. Suite à ce travail, un document de synthèse reprenant tout ou partie des propositions aurait pu être proposé, puis redébatu. Le Conseil d'Avis estime également manquer d'informations ; une enquête auprès des usagers a été menée via les canaux digitaux ONE sans que nous ne disposions des résultats de celle-ci. Idem pour des sondages Facebook évoqués dans le CG.

Suite à l'échange ayant eu lieu en réunion du Conseil d'avis du 09 novembre, il a été décidé de soumettre un premier Avis préliminaire portant essentiellement sur des priorités à prendre en compte en vue du CA ONE du 13 novembre et de la première négociation avec le cabinet de tutelle et le Gouvernement.

Un deuxième Avis sur le fond du CG ONE sera réalisé début 2021 dès que des éléments budgétaires pourront être consolidés et soumis au Conseil d'avis.

Les conséquences de la crise sanitaire auront un impact important sur les choix sociétaux à poser pour les décideurs politiques et ceci concernera aussi le secteur de l'enfance. Néanmoins, le contrat de gestion de l'ONE se doit de pouvoir apporter des réponses structurelles par des financements de politiques propres à l'ONE et via des subsides publics à la hauteur des besoins des enfants, des familles et des professionnels du secteur.

Nb : le Conseil d'avis se réjouit que le principe de participation soit repris à différents endroits du projet de CG. Ce principe concerne à la fois les enfants, les parents, les partenaires et devrait aussi intégrer les services. En ce qui concerne les enfants, le Conseil d'Avis attire l'attention sur la veille à assurer pour que cette participation soit opérationnalisée de manière pertinente et réellement respectueuse des enfants. A défaut, cette 'participation' ne servirait qu'à cautionner des décisions d'adultes. Pour ce qui concerne la participation des partenaires, et avant de créer de nouveaux lieux de concertation, il est indispensable de reconnaître pleinement les lieux existants en leur permettant de jouer pleinement leur rôle comme nous le soulignons précédemment.

Priorités à prendre en compte pour le CG ONE 2021-2025 :

1. Réforme accueil petite enfance et développement de programmation de places d'accueil

La réforme de l'accueil petite enfance tend à rencontrer les enjeux de l'accueil de la petite enfance en termes d'accessibilité, de qualité de l'accueil et de simplification du paysage des structures d'accueil. Le Conseil d'avis, qui fut associé à la concertation et à la mise en place de cette réforme, tient à rappeler l'absolue nécessité de ce vaste chantier tant en matière de refinancement que de refonte du paysage du secteur. Cette refonte est déjà mise en place par les acteurs de terrain et l'ONE (nouvelles normes de subventionnement, nouvelles procédures d'inscription, nouvelles qualifications et formations, simplification et réduction des charges administratives ou encore changements de types de milieux d'accueil).

Le conseil d'avis insiste pour que les moyens alloués à la réforme puissent en priorité stabiliser les structures existantes et veiller à assurer une meilleure équité entre les usagers.

2. Réforme de l'Accueil Temps Libre

Le secteur de l'Accueil temps libre se caractérise indéniablement par une hétérogénéité des missions, des opérateurs (communes, écoles, associations sportives ou de jeunesse, centres culturels, etc.), des ministres compétents, et une diversité des sources de financement. Une diversité qui entraîne souvent des paradoxes et des incohérences entre les ambitions émancipatrices et bienfaitantes de l'accueil et son organisation effective. Par ailleurs, le secteur 3-12 ans, particulièrement dans son aspect « avant/après l'école » est encore trop souvent considéré comme une « garderie » qui ne nécessite pas de qualifications particulières pour les personnes qui s'occupent des enfants. On constate encore beaucoup de statuts précaires et de déficits en formation dans le secteur. Développer un véritable projet d'accueil qui tienne compte des enfants dans leur dimension individuelle et collective nécessite du temps, des compétences et un statut professionnel, de l'accompagnement et la mise en place d'un temps de réflexivité sur les pratiques éducatives. L'accueil des enfants 3-12 ans est, selon le Conseil d'avis, un enjeu essentiel en termes de bien-être et d'éducation qui contribue au renforcement de la justice sociale, et cela, avant d'être une nécessité en termes de conciliation des temps pour les parents. Les milieux d'accueil des enfants sont des lieux d'éducation où se jouent des enjeux d'égalité de genre, de cohésion sociale, de mixité, de découverte des différences et d'apprentissage de la citoyenneté. Cet accueil devrait être, non seulement un moment d'épanouissement pour l'enfant (de détente, de jeu, de découverte, etc.), mais aussi constituer un formidable espace éducatif, d'expérimentations, de diversité sociale et d'apprentissage du vivre ensemble. En ce sens, ces lieux d'accueil constituent un important levier de réduction des inégalités entre enfants. Pour toutes ces raisons, la question de l'accessibilité à ces services et structures d'accueil de l'enfance 0-12 ans est fondamentale¹.

Sous la précédente législature, une harmonisation des législations de l'ATL a été entreprise en 2018 en vue d'une simplification des procédures administratives tant pour l'ONE que pour les opérateurs. Pour aborder ce travail, l'ONE a procédé à une consultation du secteur qui a

¹ Cf Avis de 2014 relatif à l'accessibilité du secteur 3 12 ans :

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Organe_d_avis/Avis_2014_accessibilite_3_12_ans.pdf

finalement abouti à une proposition de processus pour une refonte structurelle de l'ATL et qui devra donc être intégrée au prochain contrat de gestion sans nier les spécificités propres à l'accueil extrascolaire, aux écoles de devoirs ou aux centres de vacances.

Certaines zones sont largement déficitaires en structures et services d'accueil. Cette pénurie peut s'expliquer notamment par les réalités géographiques (milieu rural) et ne devrait pas être aggravée par des cadres légaux par trop contraignants (normes non adaptées à la taille des structures existantes).

Dans le projet de CG soumis au Conseil d'avis, il est précisé dans le document qu'il existe des dispositifs à tester dans le cadre de la réforme ATL, des projets pilotes. Il semblerait que des choses soient déjà « clé sur porte » avant même que la commission transversale soit instituée.

En outre, pourquoi faire appel à un organisme extérieur à ce stade et prévoir un budget conséquent de 100 000 euros alors que le secteur est largement sous financé ?

Outre le refinancement du secteur, il faudra un vrai travail sur les statuts des professionnels et une collaboration avec les régions (Forem, Actiris) notamment dans leur reconnaissance des formations dispensées dans le cadre de l'ONE. Le problème des statuts de type ALE dans l'ATL demeure prégnant (que d'aucun-e-s appellent de l'emploi alors qu'il s'agit d'un complément de chômage).

Au niveau de l'extrascolaire en première ligne avec les écoles, il s'agirait aussi de l'intégrer (ce secteur est nié depuis la crise sanitaire et le travail PSE aujourd'hui qui est focalisé sur l'école gagnerait à prendre en compte l'extrascolaire). Le CG doit aborder courageusement la nécessaire coordination avec le milieu de l'enseignement en interpellant celui-ci. On ne peut plus se contenter de l'absence d'écoute qui a prévalu durant la préparation du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

3. Dossier médical et PSE

Le dossier médico-social préventif informatisé est l'un des chantiers majeurs menés par l'Office. Destiné à remplacer l'actuel carnet de l'enfant, il comprendra toutes les données de santé disponibles sur les enfants et sera utilisé par les différents professionnels de santé de l'ONE et du secteur et sera rendu accessible également aux parents. L'Office a fait appel à l'ETNIC afin de mettre en place une solution informatique adaptée en collaboration avec la Fédération Régionale des Associations de Télémédecine Médicale (FRATEM).

Une première version de cette solution informatique devrait être disponible à l'ONE début d'année prochaine. Mais cet outil ne pourra être efficace qu'à la condition qu'il soit élaboré avec la participation des acteurs du terrain, 1ers utilisateurs du dossier. Or, le contrat de gestion mentionne uniquement un partenariat avec l'ETNIC et l'asbl FRATEM...

Dans le projet de CG, un focus est apporté à la politique de vaccination devant être réalisée par les services PSE. Or, ce qu'il convient de réaliser en priorité c'est d'harmoniser les normes de financement ainsi que les missions des services. Il y a actuellement de grandes inégalités dans l'offre de service proposée aux enfants. Un effort financier devra être entrepris pour valoriser ce secteur, particulièrement pour la période post covid.

4. Informatisation

Adapter le mode de gouvernance, le pilotage et l'organisation interne de l'ONE (OS 9) nous semble une condition sine qua non de réussite de l'ensemble des objectifs du CG. Les moyens nécessaires doivent donc impérativement être dégagés à cet effet.

L'atteinte de cet objectif stratégique et plus particulièrement de ses deux premiers objectifs opérationnels, à savoir « Réorienter l'organisation des services » et « Renforcer la qualité des outils et des procédures » nous semble la condition nécessaire à la réussite du processus de digitalisation visé par l'objectif opérationnel 10.4 « Développer la transformation et la gouvernance digitale ». En effet, avant toute programmation de digitalisation, il y a la nécessité de bien clarifier les processus de travail et d'identifier les rôles de chaque acteur dans ceux-ci. L'outil informatique étant un support et non une fin en soi, il devrait être développé en parfaite articulation avec les utilisateurs... Au risque d'investir de gros montants pour un outil non adapté aux réalités du terrain et donc non utilisable.

5. Précarité

Le Conseil tient à rappeler que la pérennité des Milacs participe de manière importante à la lutte contre les inégalités et la réforme, via la généralisation progressive de la PFP, à la diminution de la pauvreté infantile. Les moyens prévus pour la réforme de l'accueil doivent donc être préservés malgré la situation du moment.

Le Conseil souhaite mettre en avant les points de vigilance suivants :

- importance de propositions structurelles tenant compte des besoins des publics les plus précaires,
- veiller à impliquer les bénéficiaires (parents et enfants) dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures qui les concernent,
- éviter toute forme de saupoudrage budgétaire en ciblant des actions prioritaires,
- éviter toute forme de ghettoïsation, en particulier des lieux d'accueil. L'inclusion de tous les publics, principalement au sein des milacs, doit être clairement explicitée et revendiquée,
- les actions autour de la natalité méritent une attention particulière compte tenu du fait qu'elles touchent un public particulièrement précarisé et compte tenu des dispositions fédérales de réduction du temps d'hospitalisation lors de l'accouchement. Cette décision visant à réduire l'intervention supportée par l'Inami ne peut en aucun cas diminuer la qualité du suivi des nouvelles mères, en particulier celles en situation de vulnérabilité (l'One ne devrait-il pas exiger une évaluation urgente de cette mesure et des problèmes que cela provoque, en particulier chez les mères primipares ?).
- l'importance des réseaux et synergies développés ou à développer pour rencontrer l'objectif de lutte contre la pauvreté et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

6. Formation

La formation initiale et continue constituent les piliers nécessaires au renforcement de la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du soin. Pour le Conseil d'Avis, en lien avec la réponse aux besoins de base du secteur, il est urgent qu'advienne la réforme des formations initiales pour les métiers de la petite enfance en secondaire et que les études de niveau supérieur soient enfin organisées. Ces évolutions induiront parallèlement des changements au

niveau des statuts et des barèmes qui doivent être intégrés à la mise en œuvre de la réforme Milac mais aussi pour l'ATL et les SASPE.

Le Conseil d'Avis rappelle également l'impérieuse nécessité de développer l'offre de formation continue afin de garantir une offre suffisante qui réponde aux nombreux besoins du terrain. L'évolution de ces budgets à l'occasion du nouveau plan quinquennal de formation 2021-2026 doit aller de pair avec des solutions de remplacement qui permettent aux milieux d'accueil de libérer les professionnels dans de bonnes conditions pour participer aux formations. Ces changements touchent nécessairement les questions de statuts évoqués plus avant concernant l'ATL.

Le prochain Contrat de Gestion doit aussi permettre de renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de formation. A cet égard, les travaux du Groupe de Pilotage des formations continues doivent se renforcer et procéder à l'analyse de l'ensemble de l'offre et des besoins en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de pouvoir orienter les évolutions futures, tant au niveau de l'Office qu'au niveau des partenaires (APEF, enseignement...).

Le Conseil d'Avis renvoie également à son récent avis 2020/06 relatif au programme de Formation Continue du 19 octobre 2020.